Envoyé en préfecture le 04/07/2018

Reçu en préfecture le 04/07/2018

Affiché le



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ID : 066-216600825-20180524-2018_D045B-DE Département des PYRÉNEES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FORMIGUERES

Date convocationNombres de membres en exercice :1117/05/18Nombres de membres Présents :8Nombres de membres Absents :3Date AffichageNombre de procurations :017/05/18Nombre de votants :8

Séance du 24 mai 2018

L'an deux mille dix huit et le vingt quatre mai à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents: BRILLIARD M., CHEVRIER C., DOUMERGUE F., GOMES D., PERARNAUD C., POROLI

F, CICCARIELLO C.

Absents excusés: MIRAN P., VERGES B.

Objet de la Délibération

FORÊT DE FORMIGUERES – INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE ET VENTE DE COUPES DE BOIS – PARCELLE 22

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition du technicien responsable de la forêt communale pour l'inscription à l'état d'assiette de la parcelle 22 de l'exercice 2018 par l'ONF. Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à *l'unanimité*,

ACCEPTE le projet d'inscription de la coupe ci-dessus,

PROPOSE, 3 garants:

- -Monsieur Bernard BATAILLE
- -Monsieur Pierre-Henry GALANO
- -Monsieur Michel SOUBIELLE

DEMANDE que la coupe soit délivrée à la Commune,

DONNE pouvoir au Maire de fixer, en relation avec l'Agent responsable de la coupe ou, en son absence, avec l'agence, la destination des produits supplémentaires à mobiliser dans la coupe d'affouage concernée (produits accidentels survenus après martelage; voire éventuellement, lots à rajouter) et d'approuver le prix moyen proposé par l'Office.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Copie certifiée conforme A Formiguères, le 24 mai 2018

> Le Maire P. LOOS

